

CODE DE VIE

Les règlements du camp de jour ont été mis en place afin que chaque membre soit sensibilisé au respect de son environnement et que le camp de jour se déroule dans une atmosphère sécuritaire et agréable pour tous. Voici quelques règlements que chaque enfant doit respecter lors de son passage au camp de jour de l'île Saint-Quentin :

- ☐ Je respecte les autres enfants et les animateurs fréquentant le camp de jour. Ce qui signifie que j'ai un langage convenable en tout temps. Aucune forme de violence qu'elle soit physique ou verbale ne sera tolérée. Ce qui signifie que je ne ridiculise personne, je ne bouscule ou ne frappe pas, je ne profère pas de menace, je ne crache pas sur autrui, au sol ou sur le matériel.
- ☐ Je respecte le matériel prêté par le camp ainsi que la nature.
- ☐ Je participe aux activités de manière sécuritaire et aux meilleures de mes capacités. Même si je ne gagne pas, je demeure poli et j'utilise un bon langage envers les autres.
- ☐ Mes objets personnels sont identifiés à mon nom et j'en suis responsable.
- ☐ J'apporte au camp de jour de l'île uniquement les objets nécessaires au bon déroulement de ma journée. Les jouets et les appareils électroniques (cellulaire, tablette...) doivent rester à la maison à moins d'avoir eu une autorisation spéciale du coordonnateur du camp. Les allumettes, briquets, objets tranchants, etc. sont interdits en tout temps.
- ☐ Je règle mes différends dans le respect et le calme.
- ☐ Je respecte les consignes de base afin de protéger la santé de tous. Je tousse dans mon coude. Lorsque je me mouche, je jette rapidement le mouchoir et je lave soigneusement mes mains. Je reste à la maison si je fais de la fièvre.
- ☐ Je respecte l'heure d'arrivée et de départ au camp, mais aussi l'horaire des activités prévues pour mon groupe tout au long de la journée.

Signature du parent : _____ Date : __/__/____

Nom de l'enfant (1) : _____ Signature : _____

Nom de l'enfant (2) : _____ Signature : _____

Nom de l'enfant (3) : _____ Signature : _____

MESURES DISCIPLINAIRES

Pour assurer la sécurité de tous, ces règlements devront être respectés de tous et en tout temps. Dans le cas du non-respect du code de vie, le camp de jour de l'île Saint-Quentin appliquera, les mesures suivantes :

1^{er} avertissement : Avertissement verbal à l'enfant et aux parents.

2^e avertissement : Exemption d'une période de jeu (période de réflexion). Le parent sera informé de cette intervention et devra signer un avis écrit. Ce billet sera inséré au dossier de l'enfant.

3^e avertissement : L'équipe de la coordination rencontrera l'enfant et le parent afin de trouver une solution. Des notes seront prises et devront être signées par le parent. Ce résumé sera inséré au dossier de l'enfant.

4^e avertissement : Suspension d'une journée du camp de jour (sans remboursement).

5^e avertissement : Expulsion complète du camp de jour (sans remboursement).

Cas particulier

Si un enfant a un comportement violent (verbal ou physique) envers les autres enfants ou les animateurs, le système débutera au 3^e avertissement.

Dans le cas où le comportement violent d'un enfant compromet la sécurité des autres enfants et des animateurs du camp de jour, les mesures disciplinaires débuteront au 4^e avertissement et une rencontre aura lieu avec l'équipe de coordination et le parent. Un résumé de cette rencontre sera rédigé et devra être signé par le parent. Ce résumé sera inséré au dossier de l'enfant.

Signature du parent : _____ Date : __/__/____

Nom de l'enfant (1) : _____ Signature : _____

Nom de l'enfant (2) : _____ Signature : _____

Nom de l'enfant (3) : _____ Signature : _____

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ASSISTANCE POUR L'APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE

Le parent n'est pas tenu d'autoriser le personnel de l'Île Saint-Quentin à aider son ou ses enfants lors de l'application de sa protection solaire. Toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, son enfant ne pourra pas recevoir d'assistance pour l'application de celle-ci. Le parent peut toutefois limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée à la rubrique prévue à cette fin.

J'autorise les employés de l'Île Saint-Quentin à appliquer sur mon ou mes enfants la protection solaire vendue sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et facteur de protection solaire (FPS)

Nom des enfants

Durée de l'autorisation (idéalement la date de fin du camp de jour : 14 août 2026)

Signature du parent

Date (jour/mois/année)

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ASSISTANCE POUR L'APPLICATION DE CHASSE-MOUSTIQUES

Le parent n'est pas tenu d'autoriser le personnel de l'Île Saint-Quentin à aider son ou ses enfants lors de l'application de l'insectifuge. Toutefois s'il ne signe pas ce formulaire, son enfant ne pourra pas recevoir d'assistance pour l'application de celui-ci. Le parent peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée à la rubrique prévue à cette fin.

J'autorise les employés de l'Île Saint-Quentin à appliquer sur mon ou mes enfants l'insectifuge vendu sous la marque commerciale suivante :

Marque de commerce, forme (lotion, crème, gel, liquide, vaporisateur ou aérosol) et concentration du produit actif DEET

Nom des enfants

Durée de l'autorisation (idéalement la date de fin du camp de jour : 14 août 2026)

Signature du parent

Date (jour/mois/année)

CONSENTEMENT DROIT À L'IMAGE

En signant ce formulaire, j'autorise les employés de l'île Saint-Quentin et les membres du conseil d'administration à filmer, enregistrer et photographier mon enfant dans le cadre des activités prévues à la programmation du camp de jour de l'île Saint-Quentin qui a lieu du 24 juin au 14 août 2026 inclusivement.

Par cette signature, je consens à l'utilisation, à la reproduction et à la diffusion (imprimée, audiovisuelle, informatique, etc.) de ces photos et vidéos, gracieusement, à perpétuité et sans limite territoriale. J'accepte que lesdites photographies soient retouchées ou modifiées pourvu qu'il n'y ait pas d'atteinte à la réputation ou à l'honneur de l'enfant ou des enfants. Ces photographies et vidéos seront utilisées à des fins promotionnelles sans mentionner le nom de l'enfant, entre autres sur le site web (ilesaintquentin.com), dans les publicités du camp de jour ainsi que sur Instagram et la page Facebook de l'île Saint-Quentin.

Nom des enfants

Signature du parent

Date (jour/mois/année)